

La formation est un droit

La formation : pourquoi ?

- ▶ pour actualiser et consolider en permanence ses connaissances
- ▶ pour améliorer les compétences de chacun au service de la collectivité
- ▶ pour accompagner un projet communal ou intercommunal
- ▶ pour échanger son expérience d' élu dans un climat convivial

Le droit à la formation des élus



Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) reconnaît aux élus des conseils municipaux, généraux et régionaux, ainsi que des EPCI, le droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Seules les formations délivrées par un organisme agréé par le ministère de l'Intérieur peuvent être imputées sur le budget formation.

Le droit

Indépendamment des autorisations d'absence et du crédit d'heures, les élus qui ont la qualité de salarié ont droit à un congé de formation de **18 jours** par élu pour la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Inscription des dépenses de formation dans le budget

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales. Le montant des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, ni excéder 20 % de ce même montant. Les crédits non consommés seront affectés en totalité au budget de l'exercice suivant.

Elu(es) salarié(e)s

Les pertes éventuelles de revenu subies par l' élu du fait de l'exercice de son droit à la formation prévu par la présente section sont compensées par la commune dans la limite de 18 jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.

Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
Articles L. 2123-12 à 16, L. 3123-10 à 14, L. 4135-10 à 14, L. 5214-8, L. 5216-4

Programmes détaillés des formations
et bulletin d'inscription
consultables et téléchargeables sur :

www.maires49.asso.fr

Un programme de formations...

Afin de vous aider à planifier vos inscriptions individuelles ou collectives, une offre de formations vous est proposée sous la forme d'un programme regroupant des formations relatives à tous les domaines concernant votre mandat d' élu local.

Cette offre de formations, chaque année, est enrichie régulièrement de nouveaux thèmes afin de répondre à l'évolution de la réglementation, toujours au plus près de l'actualité.

Les formations vous sont proposées par journées ou demi-journées, dans plusieurs communes du Maine-et-Loire afin de vous en faciliter l'accès, et sont animées par un réseau d'intervenants parfaitement initiés au fonctionnement des collectivités territoriales.

Dans le cadre de notre démarche qualité, nous vous demandons de remplir un questionnaire d'évaluation à l'issue de chaque formation, destiné à recueillir votre avis sur la qualité de la prestation et vos remarques ou propositions.

Depuis plusieurs années maintenant, nos formations reçoivent d'excellents commentaires des participants qui apprécient autant les contenus pédagogiques que le climat convivial apporté par les nombreux échanges.

... et des formations «EN INTRA» adaptées à vos besoins

Toutes les formations du programme peuvent être organisées localement à la demande des élus et adaptées dans leur organisation, leur durée et/ou leur contenu, permettant ainsi de répondre aux besoins spécifiques des collectivités qui le souhaitent.

Certaines formations hors programme peuvent également être définies et organisées exclusivement pour une collectivité.

Les actions de formations peuvent être mutualisées au sein d'un EPCI pour les communes membres.

Formation des élus



FORMATIONS 2016

CATALOGUE 2ème SEMESTRE

- Parler juste ou intervenir en public
- Réussir une réunion publique
- Monter un projet avec un financement Européen
- Évaluation des Politiques Publiques
- Conséquences financières et fiscales des fusions d'EPCI
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux
- Gestion mutualisée des cimetières
- Mener à bien un projet de commune nouvelle
- Loi NOTRe et devenir de l'intercommunalité
- Les Espaces publics, lieux de vie collectifs de demain

Septembre

Mar 27 **PARLER JUSTE ou intervenir en public**

FORMATION 3 JOURS (les autres dates sont fixées par le groupe et l'intervenant)

L'objectif de cette formation est de charpenter une prise de parole en public préparée ou improvisée en faisant appel à ses propres ressources d'expression pour intervenir en public efficacement et heureusement. La première journée est consacrée à l'acquisition de la méthode de préparation d'une prise de parole et à la découverte des principales fonctions physiques et comportementales qui portent notre expression. Les journées suivantes permettent de mettre en pratique les acquis en parlant des expériences d'intervention en public qu'auront vécues les élus durant les intersessions.

Angers | 9h15-17h15 | Philippe CLEMENT, Cabinet Stratégial

Octobre

Jeu 6 **Réussir une RÉUNION PUBLIQUE**

Nouveaux territoires, nouvelles intercommunalités : ces évolutions enclenchent un questionnement de la part des habitants. Pour les élus, les réunions publiques sont des lieux de communication à privilégier, mais souvent, ils inspirent des craintes aux équipes municipales. Savoir identifier les acteurs clés de réussite que sont la préparation, la structuration de la démarche de communication, l'anticipation des questions justifiées ou incisives, et l'évaluation de la satisfaction des attentes des habitants.

Angers | 9h-17h | Christine HALGAND, Consultante

Vend 21 **Les ESPACES PUBLICS, lieux de vie collectifs de demain**

Entre le respect de la réglementation, la réforme territoriale, les contraintes budgétaires et les attentes multiples des usagers, comment partager, animer, gérer et aménager les espaces publics ? Les replacer au cœur de la vie des communes ? Tel est le défi des élus de demain en faisant le lien entre le quotidien des habitants et l'aménagement du territoire. Cette journée de formation s'appuie sur une démarche associant l'expérience de chaque collectivité, à travers des mises en situation pratiques.

Montreuil sur Loir | 9h-17h | Claudie LANDELLE, Ingénieure Paysagiste Conseil et Jean-Pierre DUCOS, Directeur du CAUE 49



Novembre

Vend 4 **Évaluation des POLITIQUES PUBLIQUES**

Accompagner la montée en puissance des politiques publiques locales, et les enjeux financiers qui s'y rapportent, implique la mise en œuvre de nouveaux outils de connaissance, de prévision et d'action pour évaluer et améliorer l'action locale et éclairer la prise de décision des élus. L'objet de la formation est de présenter, à partir d'exemples, ce qu'est l'évaluation, ses outils méthodologiques et les opportunités qu'elle ouvre en termes de débat démocratique.

Angers | 9h-17h | Loïc MÉTAIS, Sociologue, Cabinet ANCOVA Développement

Mer 9 **Conséquences financières et fiscales des fusions d'EPCI**

Dans le cadre de l'application prochaine du schéma départemental de coopération intercommunale, de nombreuses communautés sont amenées à fusionner dès le 1er Janvier 2017. La présente formation exposera les conséquences financières et fiscales de ces fusions, à partir d'exemples pratiques.

Angers | 9h-17h | Guy BOUDAUD, DGS, CC Loir et Sarthe

Vend 18 **Monter un projet avec un financement EUROPEEN**

Politiques de financement européennes 2014-2020 et cadre de mise en œuvre / Identification des appels à projets : point sur les fonds européens : Feder, Fse, Feader, les programmes d'action communautaires / Montage d'un dossier de candidature (critères, formalisation). Visite d'une réalisation financée par l'Europe dans la commune d'accueil.

Cantenay Epinard | 9h-17h | Damien COIFFARD, Consultant

Mar 22 **Gestion mutualisée des CIMETIÈRES**

Prendre en compte les évolutions funéraires / Appréhender la mutation des cimetières / Organiser la gestion mutualisée des cimetières de plusieurs communes ou d'une commune nouvelle. Identifier les aspects contentieux de la législation funéraire / Mesurer les répercussions des évolutions juridiques

Angers | 9h-17h | Patrick LOIZEAU, Consultant

Mar 29 **Mener à bien un projet de COMMUNE NOUVELLE**

Beaucoup de collectivités de notre région ont fait le choix de créer des communes nouvelles. A la lumière de ces initiatives et sur la base d'expériences concrètes et d'échanges, cette formation aura pour objectif d'identifier les facteurs de réussite et d'échec dans la mise en place d'une commune nouvelle et de donner les clés pour construire un projet solide au service de nouvelles ambitions.

Angers | 9h-17h | Lucette JAUNET, Consultante

Décembre

Jeu 8 **Loi NOTRe et devenir de l'intercommunalité**

Parmi les objectifs de la Loi NOTRe figure le renforcement des intercommunalités (15 000 h. minimum organisés autour de bassins de vie) qui aboutira, au 1er Janvier 2017 au regroupement des EPCI. A partir d'une vision synthétique des principales innovations de la Loi et de ses effets juridiques et politiques, la présente formation privilégiera le dialogue et l'échange autour d'exemples concrets et de mises en situation.

Angers | 9h-17h | Philippe RAINAUD, Avocat

Mar 13 **Améliorer l'EFFICACITE ÉNERGÉTIQUE des bâtiments communaux**

Mieux appréhender les enjeux environnementaux et financiers liés à la déperdition énergétique des bâtiments communaux et identifier la démarche méthodologique pour établir un plan local de rénovation thermique du patrimoine bâti.

Angers | 9h-16h30 | Jean-Pierre DUCOS, Directeur du CAUE 49 et Emmanuel TESSIER, du SIEML 49



TARIFS des formations

Les tarifs incluent les frais pédagogiques, la remise de supports pédagogiques et de documentation, les pauses café et le repas pour les formations d'une journée. Toute formation commencée est due en entier.

Communes de - de 1000 habitants
Communauté de communes de - de 10 000 habitants
1 journée* 77 € / 1 demi-journée 40€

Communes de 1000 à 2500 habitants
Communauté de communes de 10 000 à 20 000 habitants
1 journée* 117 € / 1 demi-journée 60€

Communes de 2501 à 5000 habitants
Communauté de communes de 20 001 à 50 000 habitants
1 journée* 141 € / 1 demi-journée 78€

Communes de + de 5000 habitants
Communauté de communes ou d'agglomération + de 50 000 hab
1 journée* 173 € / 1 demi-journée 94€

* Le déjeuner est compris pour les formations d'une journée. La possibilité est offerte à l'élu de prendre en charge les frais de repas à titre personnel (forfait 17 euros). Dans ce cas, seul le coût pédagogique est facturé à la commune.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Collectivité :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Nom du contact : Tél. :

Adresse mail :

Nombre d'habitants :

Nom/prénom du participant :

Fonction :

Téléphone : Adresse mail* :

*utilisée pour l'envoi des confirmations d'inscriptions, des convocations

Formation	Date	Tarif

Bulletin d'inscription à retourner à l'adresse suivante :

Nathalie POUPARD - Association des Maires et Présidents de Communautés de Maine et Loire
9 Rue du Clon - 49 000 ANGERS

ou par mail : n.poupard@maires49.asso.fr
ou par fax : 02 41 87 01 76

Une convention sera adressée ultérieurement à la commune ou EPCI.